

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 18 juillet 2023

Le 18 juillet 2023 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick,
Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : JACQUEMET Jean-Pierre

Était absent : JACQUEMET Stéphane

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 juillet 2023
Nombre de membres : 07
Nombre de présents : 05
Nombre de votants : 05

ORDRE DU JOUR :

- Choix du prestataire pour la rénovation de la toiture de la mairie ;
- Rénovation des gradins et escaliers de la place du village ;
- Adhésion association 3Abe ;
- Assurance « Multirisques Collectivités » ;
- Affaires diverses.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20 H 00

♦ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE (DCM 27/2023)

En date du 27 juin 2023, la Préfecture de la Meuse a retourné l'arrêté portant attribution d'une subvention de 50 % au titre de la DETR relatif au projet de la rénovation totale de la toiture de la mairie plus la dépose des plafonds de trois pièces. L'aide des 50 % sera calculée sur les travaux du prestataire retenu par les élus.

Les entreprises suivantes ont été consultées :

- OTENIN de NEUVILLE-EN-VERDUNOIS : 70 507,60 € HT
- SARL PALAZZO de GÉNICOURT-SUR-MEUSE : 42 683,10 € HT
- SAS PAYMAL de BAR-LE-DUC : 47 583,00 € HT
- SARL THOMAS de VAUCOULEURS : 48 595,71 € HT

A l'issue du conseil municipal du 4 juillet dernier, deux devis restaient en lice. Les deux entreprises retenues ont été contactées pour obtenir quelques points techniques et elles ont pu également préciser leurs délais quant à la réalisation des travaux.

Après étude et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient le devis de la SARL THOMAS de VAUCOULEURS d'un montant de 48 595,71 € HT. Les travaux seront réalisés en novembre 2024.

♦ RENOVATION DES GRADINS ET ESCALIERS DE LA PLACE DU VILLAGE (DCM 28/2023)

Les gradins de la place du village présentent des fissures ainsi qu'un effritement de plus en plus important sur certaines bordures.

L'association 3abe a été sollicitée pour établir un devis.

Le devis présenté s'élève à 1 770,16 € (TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'association 3abe.

♦ ADHESION ASSOCIATION 3ABE (DCM 29/2023)

Pour pouvoir bénéficier des prestations de l'Association 3abe, la commune doit adhérer à celle-ci. Le montant de la cotisation s'élève à 25 € pour l'année 2023.

Cette association pourrait être de nouveau sollicitée dans le cadre des travaux de rénovation des fontaines du village.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association 3abe.

♦ ASSURANCE « MULTIRISQUES COLLECTIVITES » (DCM 30/2023)

Les actuels contrats d'assurance souscrits auprès de la CNAM arrivent à échéance le 31 décembre 2023 et devront être dénoncés avant le 30 septembre 2023 au cas où le conseil souhaiterait les renégocier ou changer de prestataire.

La cotisation actuelle pour les édifices municipaux (mairie, abri bus, pergola, église, forage, réservoir, loge de chasse et station de pompage) s'élève à 1 918 € TTC pour l'année 2023.

La société d'assurance mutuelle GROUPAMA a été sollicitée.

La proposition présentée à couverture équivalente, plus des ajouts sur le matériel urbain ainsi que des clauses spécifiques en cas de vandalisme ou vol, s'élève pour l'année 2024 à 1 690,96 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de GROUPAMA qui assurera les biens de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

♦ **AFFAIRES DIVERSES**

- **TOMBOLA ÉCOLE DE NAIVES-ROSIERES** : en juin dernier, Madame THIERY, la directrice de l'école de NAIVES-ROSIERES a sollicité Madame le Maire pour savoir si la commune pouvait fournir un lot pour la tombola de la fête de l'école de juin dernier, ce qui a été fait via Madame le Maire directement pour un montant de 75 € : pour 2024, une ligne devra être ajoutée au budget pour anticiper ce type de dépenses au même titre que le versement des subventions aux associations.
- **PURGE DU RÉSEAU D'EAU DU 11 JUILLET** : des habitants ont constaté que la vidange du circuit était trop longue, laissant couler beaucoup trop d'eau. Cette baisse de pression a mis en alerte les surpresseurs du forage pendant plus de 30 minutes, entraînant une coupure d'eau plus longue que prévue en temps habituel. Madame le Maire contactera les agents techniques de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE qui sont intervenus afin de déterminer avec eux ce qui a provoqué ce dysfonctionnement. Madame le Maire précise qu'elle est présente le jour où la purge du réseau d'eau potable est programmée et invite les habitants à signaler tout problème pour éviter ce genre de désagrément.
- **CONSOMMATION D'EAU** : Devant les risques de manque d'eau, Madame le Maire pourra communiquer la consommation quotidienne afin de sensibiliser les habitants. Des mesures préventives de réduction de l'usage de l'eau doivent être déjà appliquées par les usagers et les agriculteurs (arrosage des fleurs, abreuvement des animaux, lavage, etc...). Voir arrêté préfectoral du 17 JUILLET 2023 affiché en mairie et publié sur PanneauPocket.
- **ABOIEMENTS DE CHIEN** : Il a été constaté que des chiens aboient beaucoup, notamment la nuit, dérangeant les habitants. Si le chien aboie en l'absence de son maître, il se peut tout simplement que ce dernier n'ait pas conscience de la gêne occasionnée. Il est important d'en informer les propriétaires avec bienveillance.
- **TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE (compétence CODECOM)** : Les travaux devraient avoir lieu dans la Grande Rue, semaine 34 (du 21 août au 25 août 2023). Madame le Maire espère avoir des dates précises afin que les usagers de cet axe puissent prendre leurs précautions et que le problème de non-communication de l'année passée ne se reproduise.

♦ **AGENDA**

- **SAMEDI 26 AOUT 2023** : relevé des compteurs d'eau de 9 h à 12 h
- **SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023** : Fête des Moissons à partir de 18 h
- **MARDI 5 SEPTEMBRE 2023** : Réunion avec l'association AU FIL DE L'AIRE pour l'organisation des Fêtes de la Saint-Nicolas qui auront lieu le 16 Décembre 2023 à LEVONCOURT - 19 h - Salle Communale

- SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 : Formation « utilisation d'un défibrillateur » de 10 h à 12 h – Salle communale
- DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023 : Fête Patronale
→ Messe
→ Après-midi à 15 h : Concert donné par la chorale « LA PAUSE MUSICALE » - Eglise de LEVONCOURT
- DIMANCHE 11 FEVRIER 2024 : Concert donné par la chorale « GOSPEL'S FAMILY » (Gospel Traditionnel et Pop-Rock) – Eglise de LEVONCOURT

Prochaine réunion du Conseil Municipal : VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 à 20 H

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 20, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Le Maire,

Sylvie DAILLY

Marie-Pierre VERDUN

